

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2023

Le treize mars deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SOUSSANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Karine PALIN, Maire.

Date de convocation : 09/03/2023

Secrétaire de séance : Annette MAURIN

NOM	PRESENT	EXCUSE	POUVOIR
PALIN Karine	X		
GOFFRE Jean-Claude	X		
MAURIN Annette	X		
CROUAIL Jean-Pierre		X	Jean-Claude GOFFRE
RAMPNOUX Chantal	X		
SORBIER Jean-Charles	X		
MILLET Maryse	X		
POUILLET Patrice	X		
CHAUMEIL Arnaud	X		
OLLIVOT Christelle	X		
FONSECA Rose-Marie	X		
JAROUSSEAU Nicolas	X		
CHEVALIER Nadia	X		
DHERS Frédéric	X		
LECCA Audrey	X		
LAURAND Gaëtan	X		
CLAUZEL Alexia	X		
DI NATALE Bruno	X		
BRUNET Sandrine	X		

Quorum	OUI
PV 13/02/2023	Approuvé à l'unanimité

N° DEL-13032023-1 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 :

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Claude GOFFRE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Karine PALIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

à l'unanimité,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	14 647,89	181 721,57	0,00	181 721,57	14 647,89
Opérations de l'exercice	1 066 526,95	1 245 070,03	347 333,64	530 854,83	1 413 860,59	1 775 924,86
TOTAUX	1 066 526,95	1 259 717,92	529 055,21	530 854,83	1 595 582,16	1 790 572,75
Résultats de clôture	0,00	193 190,97	-1 799,62	0,00	0,00	194 990,59
Restes à réaliser	0,00	0,00	99 520,52	22 577,00	99 520,52	22 577,00
Solde restes à réaliser	0,00	0,00	76 943,52	0,00	76 943,52	
TOTAUX CUMULÉS	1 066 526,95	1 259 717,92	628 575,73	553 431,83	1 695 102,68	1 813 149,75
RÉSULTATS DÉFINITIFS		193 190,97	75 143,90			118 047,07

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° DEL-13032023-2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER POUR L'EXERCICE 2022 :

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Karine PALIN, Maire, rappelle que le compte de gestion est constitué de l'ensemble des écritures comptables d'une commune, établies par le trésorier municipal pour un exercice.

Le Conseil Municipal,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° DEL-13032023-3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Karine PALIN, Maire, vote à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2022 comme ci-dessous :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Recettes	:	+	1 245 070.03
Dépenses	:	-	1 066 526.95
			<hr/>
Résultat de l'exercice 2022	:	+	178 543.08
Résultat reporté de l'exercice antérieur	:	+	14 647.89
			<hr/>
Résultat de clôture à affecter		+	193 190.97

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	:	+	530 854.83
Dépenses	:	-	347 333.64
			<hr/>
Résultat de l'exercice 2022	:	+	183 521.19
Résultat reporté de l'exercice antérieur	:	-	181 721.57
			<hr/>
Résultat comptable cumulé	:	+	1 799.62
Recettes d'investissement restant à réaliser :	+		22 577.00
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	:	-	99 520.52
			<hr/>
Solde des restes à réaliser	:	-	76 943.52
Besoin réel de financement	:	-	75 143.90

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2022</u>	:	+	193 190.97
- en couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement	:		75 143.90
			<hr/>
- en excédent de fonctionnement	:		+ 118 047.07

N° DEL-13032023-4 : SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PASSAGE AVEC ENEDIS POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DU CENTRE-BOURG

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Karine PALIN, Maire, rappelle au Conseil Municipal les travaux d'enfouissement des lignes électriques dans la traversée du Bourg, prévus en deux tranches par délibération n° DEL-12042022-8 du 12 avril 2022 et subventionnés par le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc et ERDF à hauteur de 70% du montant hors taxes.

La réalisation de ces travaux qui engendrent la reprise des branchements électriques en souterrain, nécessite la signature préalable par la commune de conventions de passage avec ENEDIS concernant les parcelles communales cadastrées section AB n° 309, 312 et 313.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité pouvoir à Jean-Pierre CROUAIL, Adjoint au Maire en charge des voies et réseaux, pour la signature des conventions de passage avec ENEDIS sur les parcelles cadastrées AB 309, 312 et 313 dans le cadre des travaux d'enfouissement des lignes électriques du centre-bourg.

N° DEL-13032023-5 : ACQUISITION D'UN GYROBROYEUR DÉPORTÉ ET VENTE DE L'ANCIEN MATERIEL

**Rapporteur : M. Nicolas JAROUSSEAU
Conseiller Municipal**

Nicolas JAROUSSEAU, Conseiller Municipal, indique aux élus que le gyrobroyeur actuellement utilisé pour la tonte des bords de voies communales nécessite plusieurs passages pour tondre la totalité des bas-côtés, ce qui génère une perte de temps et une consommation excessive de carburant.

Il propose l'acquisition d'un gyrobroyeur déporté mieux adapté aux besoins qui permet notamment la tonte des bas-côtés en un seul passage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide l'acquisition auprès de la société AGRI 33, d'un gyrobroyeur proposé au prix de 8 280 € TTC. La dépense sera inscrite au chapitre 21, article 21578 du budget de l'exercice 2023.
- autorise le Maire à vendre le gyrobroyeur actuel à un prix compris entre 2 500 € et 4 000 €.

N° DEL-13032023-6 : PROPOSITION DE VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

**Rapporteur : Mme Rose-Marie FONSECA
Conseillère Municipale**

Rose-Marie FONSECA, Conseillère Municipale, fait part aux élus de la demande formulée par un administré pour l'acquisition de la parcelle communale cadastrée section B n° 204, d'une superficie de 11a 59ca, au prix de 0.20 € le m2, avec prise en charge de l'ensemble des frais générés par cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la vente au demandeur, de la parcelle cadastrée section B n° 204 au prix de 0.20€ le m2
- autorise Karine PALIN, Maire, à effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de la vente.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 heures et 30 minutes.

Récapitulatif des délibérations :

- N° DEL-13032023-1 : Vote du compte administratif de l'exercice 2022
- N° DEL-13032023-2 : Approbation du compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022
- N° DEL-13032023-3 : Affectation du résultat de l'exercice 2022
- N° DEL-13032023-4 : Signature de conventions de passage avec ENEDIS pour l'enfouissement des réseaux dans le centre-bourg
- N° DEL-13032023-5 : Acquisition d'un gyrobroyeur déporté et vente de l'ancien matériel
- N° DEL-13032023-6 : Proposition de vente d'une parcelle communale

Signatures

Le Maire,

le secrétaire de séance,

Karine PALIN

Annette MAURIN